
Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

COMMUNE DE TETING SUR NIED

**PROCES – VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DU MARDI 04 avril 2023

ORDRE DU JOUR

1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022,
2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022,
3. AFFECTATION DU RESULTAT,
4. VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2023,
5. EMPLOIS SAISONNIERS (DE 16 A 19 ANS)
6. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS,
7. BUDGET PRIMITIF 2023,
8. TRAVAUX CIMETIERE,
9. COLUMBARIUM,
10. MOBILIER NOUVELLE SALLE DES FETES,
11. SKATE PARK,
12. DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La séance est ouverte à 19 H 30 sous la Présidence de Monsieur Guy JACQUES, maire de la Commune de TETING-SUR-NIED, à la suite de la convocation du 28 mars 2023, adressée à chaque membre du Conseil municipal. Avec l'accord des membres du conseil municipal la séance s'est déroulée en mairie , TETING SUR NIED.

MEMBRES ELUS : quinze

MEMBRES EN EXERCICE : quinze

MEMBRES PRESENTS : à savoir :

Guy JACQUES, Maire,
Chantal PICCOLI, Bernard ALBERTUS, Estelle TRIMBUR BAUER, adjoints,

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

Michel CHEVALIER, Miretta LACK, Olivier ZIRN, Emmanuel BINKUS, Emilie MELONI, , Marie-Jeanne RUPPEL, Sandrine GABEL, Michel MARIANNICK , conseillers municipaux.

Le président a dénombré 12 conseillers présents à l'ouverture de la séance et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

MEMBRE ABSENTS : Laurent NASSHAN, Audrey DELAGOUTTE, Virgile AMBROSI

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Laurent NASSHAN à Chantal PICCOLI,

Virgile AMBROSI à Emilie MELONI

Audrey DELAGOUTTE à Estelle TRIMBUR BAUER

SECRETAIRE : Mme Estelle TRIMBUR BAUER, et Mme Sylviane BERVILLER, secrétaire de mairie.

POINT 0 : le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

INTRODUCTION

Démographie de la commune

Les derniers chiffres communiqués par l'INSEE portent la population TOTALE de TETING SUR NIED au 1er janvier 2023 à **1 235 habitants**.

Personnel

La commune emploie 9 personnes : 2 dans la filière administrative (1 titulaire à 35h+1 titulaire à 24), 5 dans la filière technique (dont 3 titulaires temps non complet, 1 titulaires à 35 h , 1 contrat CAE,) 2 dans filière médico-socio (ATSEM 2 titulaires à 35h).

Ressources financières

Pour mémoire, je vous rappelle les taux votés en 2022 :

- taxe sur le foncier bâti à 25,46%
- taxe sur le foncier non bâti à 35,3%.TH : 9,18 %

- soit **292 258 €**

SUEZ 2021 SOIT **293 958,94 €**

DGF 2021 SOIT **84 873,00 €**

POINT 1 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

: Le résultat du compte administratif 2022 s'établit à un excédent global de € réparti comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Recettes 2022 : 1 118 106,87 €

Dépenses 2022 : 701.951,20€

Excédent 2022 : 416.155,67€

INVESTISSEMENT :

Recettes 2022: 602.483,10€

Dépenses 2022 : 389.471,34€

Excèdent 2022 : 213.011,76 €

excédent 2022 : 629 167,43 €

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

1.

FONCTIONNEMENT 2022	
DEPENSES REALISEES	701951.20
RECETTES REALISEES	1118106.87
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	416155.67
AFFECTATION 1068	152036.16
RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	324862.16
RESULTAT	588981.67
INVESTISSEMENT 2022	
DEPENSES REALISEES	389471.34
RECETTES REALISEES	602486.10
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	213011.76
RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	1107141.69
RESULTAT	1320153.45
RESTE A REALISER DEPENSES	459000.00
RESTE A REALISER SUBVENTION	80000.00
EXCEDENT REEL	941153.45

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, en l'absence du Maire, à l'unanimité approuve les comptes administratifs de l'année 2022.

CCAS en recettes :

il y a eu un report d'excédent 2021 de **5 302,38€**

- la participation de la commune **7 000.00 €**
- produits exceptionnels (dons) **22, 50 €**

soit un total des recettes de **12 324.88 €**

POINT 2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Trésorier de Saint-Avold et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,
- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.
- **Proposition :**
- Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
 - d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice
 - Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2022.
-

POINT3 : RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

R002 : Excédent de fonctionnement reporté 588 981.67 €

R001 : Excédent d'investissement reporté 1 320 153,45 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le résultat

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

Point4 : VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2023

Le maire expose à l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code général des impôts, modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril.

Article 1 : Fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 comme suit :

- taxe sur le foncier bâti à 25,46%
- taxe sur le foncier non bâti à 35,3%.
- taxe d'habitations 9,18 %
- CFE

Article 2 : Précise que ces taux seront reportés sur l'état n°1259 FPU ;

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, à signer l'état de notification n°1259 FPU ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

POINT 5 : EMPLOIS SAISONNIERS ETE 2023

Monsieur Le maire précise aux membres du conseil qu'aux termes de l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, la commune peut recruter des agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à *un besoin saisonnier* pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs.

La commune se trouvant confrontée à des besoins de personnel saisonnier au service espace vert et technique, durant la période estivale.

Ces emplois sont ouverts aux personnes scolarisées ayant entre 16 ans révolus et 19 ans.

Ces agents sont recrutés pour des périodes de deux semaines, 20 hebdomadaires et rémunérés sur la base du SMIC horaire.

Monsieur le Maire propose de créer pour du 17 au 30 juillet 2023

:

- 5 emplois d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps non complet, 40 h 00 sur une période de deux semaines,
- les personnes recrutées seront rémunérées sur la base de l'indice brut 340, indice majoré 367

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de créer pour le mois de juillet 2023

:

- 5 emplois d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps non complet, 40 h 00 sur une période de deux semaines,
 - les personnes recrutées seront rémunérées sur la base de l'indice brut 340 , indice majoré 367 le salaire sera versé dès la fin de la période de travail effectuée,
 - autorise Monsieur le Maire à signer les contrats à durée déterminée correspondants à ces emplois,
 - ils seront rémunérés dès leur période de travail terminée
- les inscriptions seront closes le 1^{er} juin 2023.

POINT 6 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Il est rappelé que les conseillers ne doivent pas prendre part au vote s'ils se trouvent concernés.

Monsieur le Maire donne l'avis de la commission des finances qui a examiné les documents reçus par différentes associations, et présente les demandes, reçues après consultation de la commission des finances, TSN, AST, TCT.

Après examen le dossier TCT est incomplet, aucun PV de l'assemblée Générale. Il sera demandé à l'association de compléter leur dossier. Après cela lors d'un prochain conseil l'aide de fonctionnement sera débattue.

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

Madame MICHEL fait une intervention concernant le montant de certaines associations (aspolt, TSN, Cocotte tetingeoise). Elle demande si une harmonisation pourrait être envisagée aux associations autre que l'AST et ACL..

Après réflexion l'ensemble des membres du conseil sont en concordance.

Après réflexion le conseil municipal a décidé à l'unanimité, d'attribuer les subventions aux associations ayant donné leurs projets et comptes. N'ont pas pris part au vote :

- Monsieur ALBERTUS, Monsieur Guy JACQUES, Monsieur Michel CHEVALIER, Madame PICCOLI Chantal, Monsieur Virgil AMBROSI, pour l'ACL,
- Madame Mariannick MICHEL pour la cocotte tetingeoise,
- Madame Emilie MELONI pour TSN.

étant membres ou ayant un lien direct avec les associations.

Tiers	Montant
ASSOCIATION SPORTIVE DE TETING SUR NIED	4 000,00
ASSOCIATION CULTURELLE ET DES LOISIRS	800,00
ASSOCIATION TENNIS CLUB TETING	ajourné
ASPOLT/ ASFF	400,00
TSN	400,00
COCOTTE TETINGEOISE	400,00

Le conseil municipal au cours de l'exercice budgétaire pourra débattre sur l'attribution de subvention complémentaire dès qu'une demande sera émise et validée. Des crédits au budget primitif 2023 seront inscrits.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'allouer au CCAS une contribution 2023 de 7 000 € pour 2023

A l'unanimité des conseillers, il est décidé d'accorder 30 euros de crédit par enfant domicilié à Téting sur Nied et Laudrefang scolarisé à l'école élémentaire de Teting sur Nied et 35 euros de crédit par enfant de domicilié à Téting sur Nied et Laudrefang scolarisé à l'école maternelle.

POINT 7 : BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

section de fonctionnement: équilibrée en recettes et dépenses à 1 381 620,00 €

section d'investissement : équilibrée en recettes et dépenses à 1 795 335,00 €

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

Chapitre	INTITULE DU CHAPITRE	PROPOSITIONS 2023
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	541 339,00
12	CHARGES DE PERSONNEL	319 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	153 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	25 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5.000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	300,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	321 981,00
040	OPERATION D'ORDRE	16.000,00
	TOTAL	1 381.620,00

RECETTES

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

Chapitre	INTITULE DU CHAPITRE	PROPOSITIONS 2023
13	ATTENUATIONS DE CHARGES	500,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTE DIRECTE	26 800,00
73	IMPOTS ET TAXES	64.795,00
731	FISCALITE LOCALE	344.838,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	146.000,00
75	AUTRES PRODUITS	209.705,33
76	PRODUITS FINANCIERS	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
0002	Résultat reporté	588.981,67
	OPERATIONS D'ORDRE	
	TOTAL	1 381 620,00

INVESTISSEMENT :**DEPENSES**

Chapitre	INTITULE DU CHAPITRE	PROPOSITIONS 2023
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43.0000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	242.335,00
23	IMMOBILISATION EN COURS	1.371.000,00
16	EMPRUNT	130 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE	
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT	
	TOTAL	1.795.335,00

RECETTES

Chapitre	INTITULE DU CHAPITRE	PROPOSITIONS 2023
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	100 000,00
16	EMPRUNTS DETTES	
10	DOT. , FCTVA	37.200,55
021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	321.981,00
	OPERATIONS D'ORDRE	16.000,00
	OPERATIONS PATRIMONIALES	
	SOLDE D'EXECUTION POSITIVE	1.320.153,45
	TOTAL	1.795.335,00

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

POINT 8 :TRAVAUX CIMETIERE

Monsieur le maire présente les travaux à réaliser dans l'ancien cimetière afin que les mauvaises herbes ne prolifèrent plus. Des bénévoles s'activent chaque année au désherbage, travail pénible. Le nombre de bénévoles diminue.

Après discussion sur ce sujet et notamment le coût, le choix du revêtement, à la majorité des conseillers (contre : MELONI, BINKUS, MICHEL Mariannick, AMBROSI) choisissent le devis de l'entreprise GM TP pour un montant de 34460,00 € HT.

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

POINT 9 : COLUMBARIUM

VU le nombre de place disponible dans les columbariums de la commune il est proposé de faire réaliser un nouveau columbarium et des cavurnes.

Après présentation de devis, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité retient le devis de GRANIMON /Saint Avold pour un montant HT de 14 930,00€ Ht.

POINT 10 MOBILIER NOUVELLE SALLE DES FETES

Monsieur ALBERTUS présente des devis, chaises et tables pour la salle des fêtes.

Des observations sont apportées. Madame Mariannick MICHEL souligne que les différents éléments surtout les tables ont un poids certains et peuvent entraîner des difficultés à manipuler.

Madame MELONI quant à elle partage son expérience d'utilisation de tables et chaises à coût moins élevé et de bonne qualité.

Suite à ces remarques, le conseil décide d'ajourner le vote et se renseigner sur le matériel par Madame MELONI avant d'opter pour un choix définitif.

Monsieur ALBERTUS expose le choix de mettre des placards dans une salle associative de la future salle des fêtes.

Après exposé à l'unanimité, le conseil retient la proposition de l'entreprise LORENTZ/Destry pour un montant de 7 850,00€ HT.

POINT 11 SKATE PARK

Monsieur Olivier ZIRN présente ce point.

Le conseil municipal à l'unanimité, donne un avis favorable pour l'acquisition de modules rampe (H1500 LARG 4500), module double marche (H300 H500 L1000 L3000) pour un montant de 28 250,00 € HT.

Le conseil à l'unanimité autorise le maire à déposer un dossier de subvention auprès de l'agence nationale du sport, au titre de crédits régionaux.

POINT 12 DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Madame PICCOLI donne connaissance de la demande reçue par courrier en date du 29.03.2023 d'un propriétaire d'un « commerce snack Chef O Grill », sollicitant l'autorisation de stationner dans la commune le vendredi soir. Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis au stationnement « commerce snack » et de fixer le droit de place.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'installation d'un commerce de Monsieur Durand Ludovic, propriétaire d'un « Chef O Grill ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le droit de plaçage à 1,00 € symbolique l'année, comme pour les autres commerçants ambulants.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été examinés, Monsieur le Maire, remercie l'assemblée et lève la séance à 22h30.

NOM	PRENOMS	FONCTION	signature

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

JACQUES	Guy	Maire	
PICCOLI	Chantal	1 ^{ère} adjointe	
ALBERTUS	Bernard	2 ^{ème} adjoint	
TRIMBUR BAUER	Estelle	3 ^{ème} adjointe	
ZIRN	Olivier	Conseiller municipal	
LACK	Miretta	Conseillère municipale	
AMBROSI	Virgile	Conseiller municipal	
GABEL	Sandrine	Conseillère municipale	
NASSHAN	Laurent	Conseiller municipal	
MICHEL	Marie-Jeanne	Conseillère municipale	
CHEVALIER	Michel	Conseiller municipal	
DELAGOUTTE	Audrey	Conseillère municipale	
MELONI	Emilie	Conseillère municipale	

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

MICHEL	Mariannick	Conseillère municipale	
BINKUS	Emmanuel	Conseiller municipal	